
*Avis sur la recevabilité de l'étude
d'impact*

**Projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73)
entre Beauceville et Saint-Georges
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-406

Le 17 janvier 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2002-05-23	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2002-05-29	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2005-07-25	Réception de l'étude d'impact
2005-07-27 au 2005-09-23	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2005-09-29	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2006-01-09	Réception des réponses (rapport complémentaire) de l'initiateur aux questions et commentaires
2006-01-13	Réception d'une annexe au rapport complémentaire

2. DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de ce projet est de compléter le lien autoroutier entre la région de Québec et la Ville de Saint-Georges entrepris au début des années 1970 afin d'assurer un lien interrégional entre ces deux agglomérations, de répondre à l'augmentation du débit de circulation sur la route 173 et à soutenir le développement économique de la Beauce.

D'après l'étude d'impact, le prolongement de l'autoroute 73 entre la Ville de Beauceville et la Ville de Saint-Georges consiste en la construction d'une autoroute à quatre voies à chaussées

séparées par un terre-plein central de 26 m entre la route du Golf à Beauceville et la 74^e Rue projetée à Saint-Georges, sur une distance d'environ 13 km. Trois voies de raccordement au réseau routier provincial et à la route 173 sont prévues : le lien au parc industriel de Beauceville via la 181^e Rue, le raccordement sud situé entre Beauceville et Notre-Dame-des-Pins et le raccordement via la 74^e Rue à Saint-Georges. Des échangeurs permettront l'accès à ces deux derniers raccordements. Tout au long du tracé, l'autoroute rencontre plusieurs routes et une rivière (Gilbert) nécessitant la construction de divers ouvrages d'art. Le réaménagement des routes au croisement avec l'autoroute est également prévu ainsi que trois voies de desserte.

Dans un premier temps, le MTQ projette de construire la chaussée ouest de l'autoroute ainsi que des voies lentes aux endroits où ce sera nécessaire. Lorsque les données techniques se préciseront, il est possible que le MTQ fasse le choix de doubler la chaussée pour certains segments, dès la première phase de réalisation. Le coût de construction estimé s'élève à 65 millions de dollars.

L'échéancier de réalisation sera fonction de la date d'obtention du décret, de la possibilité de construire le tronçon en différentes phases et des disponibilités budgétaires du gouvernement.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;

et les ministères et organismes suivants :

- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
 - Faune Québec;
- Transport Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ACOUSTEC. *Prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges, Étude de l'impact acoustique*, juin 2005, 21 p. et 3 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Inventaire des exploitations agricoles et sylvicoles, Rapport final*, préparé par TecSult inc., mai 2003, 21 p. et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Étude de perception, Rapport final*, préparé par TecSult inc., juin 2003, 11 p. et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Inventaire des pistes de la grande et de la petite faune, Rapport final*, préparé par TecSult inc., juillet 2003, 16 p.;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Impacts économiques et commerciaux, Rapport final*, préparé par TecSult inc., novembre 2003, pagination multiple, 5 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Inventaire des oiseaux nicheurs, printemps 2003, Rapport final*, préparé par TecSult inc., décembre 2003, pagination multiple, 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Consultations publiques 12 mai et 29 novembre 2004, Rapport final*, préparé par TecSult inc., avril 2005, pagination multiple, 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour de l'étude d'opportunité, Rapport final*, préparé par TecSult inc., juin 2005, pagination multiple;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement – Définition des caractéristiques hydrologiques du milieu et impacts probables de l'autoroute projetée sur les conditions actuelles, Rapport final*, préparé par TecSult inc., juin 2005, 35 p. et 1 annexe;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport final*, préparé par TecSult inc., juin 2005, pagination multiple, 9 annexes;

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport complémentaire*, préparé par Tecsuit inc., décembre 2005, pagination multiple, 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges, Étude d'impact sur l'environnement, Annexe au rapport complémentaire : rapport descriptif des traversées de cours d'eau*, préparé par Tecsuit inc., décembre 2005, pagination multiple.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 29 mai 2002.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Céline Dupont, Biologiste, M.Sc.env.
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre